

Département du Var

Code Postal : 83560



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20250404-D012025-AI

Berger
Levraut

MAIRIE DE SAINT JULIEN LE MONTAGNIER

Téléphone 04.94.80.04.78 – Télécopie 04.94.80.01.05

ARRETE

Arrêté portant désignation d'un membre du CCAS au titre des personnes non membres du Conseil Municipal

Arrêté n°D/01/2025

Le Maire de SAINT JULIEN LE MONTAGNIER,

Vu, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'action sociale et des familles,

Vu, La délibération du Conseil Municipal n°202-06-11-01f du 11 juin 2020 portant élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS issus du Conseil Municipal,

Considérant, l'installation en qualité de Conseillère municipale de Mme Sylvie CAVALLARO,
Considérant, la démission de Mme Sylvie CAVALLARO du Conseil d'Administration du CCAS en raison de l'incompatibilité au sein du CCAS de sa situation de membre désignée du CCAS au titre de personne non membre du Conseil Municipal avec sa nouvelle qualité de Conseillère Municipale,

Considérant, qu'au titre des dispositions de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles :

- Le Conseil d'administration du CCAS comprend, aux côtés des membres issus du Conseil Municipal, également des membres nommés, par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.
- Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Considérant, qu'il y a 7 sièges au sein du Conseil d'Administration du CCAS occupés par des personnes élues au sein du Conseil Municipal,

Considérant que sur les 7 sièges du Conseil d'Administration du CCAS, un siège demeure vacant du fait de la démission de Mme CAVALLARO,

Considérant, la nécessité de remplacer au sein du Conseil d'Administration du CCAS, le siège laissé vacant par Mme CAVALLARO,

Considérant, la situation de Mme Marion IBANEZ au sein de l'association locale A.V.E.C (Association à Vocation d'Expérimenter et de Coopérer), active au sein du réseau d'action à caractère social et solidaire au sein de la commune de Saint Julien.

ARRETE

Article 1

Madame Marion IBANEZ, membre de l'association AVEC (Association à Vocation d'Expérimenter et de Coopérer) est désignée membre du Conseil d'Administration du CCAS au titre des personnes non élues au sein du Conseil Municipal choisies parmi les personnes

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20250404-D012025-AI

Beset
Levraut

participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Article 2

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'Intéressée et transmis à M. le Préfet.

FAIT A SAINT JULIEN LE MONTAGNIER, le 04 AVRIL 2025,



Le Maire,

Emmanuel HUGOU

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

NOTIFIÉ le :